

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

31/3/2020

Dossier complet le :

10/4/2020

N° d'enregistrement :

2020-4505

1. Intitulé du projet

Création d'un ou de deux forages agricoles (si débit insuffisant) sur la commune de Juvigny (02)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCEA des Carolles

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

LAMICHE Loïc, chef de cultures

RCS / SIRET

5 0 9 3 2 1 5 5 0 0 0 0 1 4

Forme juridique SCEA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
27. a) Forages pour l'approvisionnement en eau d'une prof. sup. ou égale à 50 m	un ou deux forages agricoles d'une profondeur de 92 m (F1) et de 81 m (F2) Irrigation de 70 ha de cultures
16. a) Projet d'hydraulique agricole sur une superficie supérieure ou égale à 100 ha	Rubriques d'autres nomenclatures : 1.1.1. 0. (R. 214-1 du code de l'environnement) 1.1.2.0.-2 (R. 214-1 du code de l'environnement)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'un ou de deux forages agricoles.

A noter que ce projet a fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas n° 2017-1904 (à l'époque un seul forage et sur la commune de Bagneux). Le projet n°2017-1904 à Bagneux n'a pas été réalisé en raison de difficultés de mise en œuvre plus importantes que prévu. En effet, l'alimentation électrique du forage s'est révélée extrêmement compliquée à réaliser. Nous avons donc décidé de déplacer le ou les forages à environ 1200 m au nord-est, à proximité du corps de ferme de Montécouvé où l'alimentation électrique est disponible. Ce déplacement de 1200 m induit un changement de commune puisque la ferme de Montécouvé est située sur la commune de Juvigny.

4.2 Objectifs du projet

Les eaux prélevées dans le ou les ouvrages sont destinées à l'irrigation de parcelles cultivées en pommes de terre (70 ha/an). Les besoins annuels en eau sont estimés à 175 000 m³ maximum. Le projet est motivé par les impératifs économiques et qualitatifs (meilleure tubérisation, régularité du calibre commercialisable des légumes) fixés par la clientèle et par la nécessité d'élargissement des rotations culturales dans l'exploitation.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le ou les forages seront réalisés au rotary (à l'eau claire et à la boue de forage), en diamètre 620 mm jusqu'à une profondeur de 48 m (F1) et de 30 m (F2), puis en diamètre 440 mm jusqu'à une profondeur de 92 m (F1) et de 81 m (F2).

Le ou les ouvrages seront constitués d'un tube de soutènement en acier plein de diamètre 638/650 mm de 0 à 3 m de profondeur, d'un tube en acier plein de diamètre 497/508 mm de 0 à 48 m (F1) et de 0 à 30 m (F2) de profondeur, d'un tube en PVC plein de diamètre 255/280 mm de 0 à 27 m (F1) et de 0 à 15 m (F2) de profondeur et d'un tube en PVC crépiné de diamètre 255/280 mm de 27 à 92 m (F1) et de 15 à 81 m (F2) de profondeur.

Ils comporteront une cimentation en-tête (respectivement sur 48 et 30 m), ainsi qu'une dalle en béton aménagée autour de la tête des forages pour la protéger. La ou les têtes de forages s'élèveront au moins à 0,2 m au-dessus du sol et le ou les ouvrages seront protégés dans un petit bâtiment en parpaings, avec un toit en tôles (3 m x 3 m x h 2 m) et une porte fermant à clé.

Si et seulement si le débit des ouvrages est insuffisant, il est prévu également la création d'un bassin tampon. A ce stade, ce bassin tampon n'a pas été précisément étudié mais il serait certainement équivalent dans ses caractéristiques à celui de la SCEA de La Joliette (commune de Tartiers) et ses caractéristiques seraient donc les suivantes:

- 1- Volume stockable: 25 000 m³
- 2- Surface du plan d'eau: la surface du "miroir" serait de 0,59 ha
- 3- Localisation et emprise: la retenue serait implantée à environ 30 m au nord du forage F1, à proximité du corps de ferme de Montécouvé, dans la parcelle La Valayette cadastrée A 691. L'emprise totale de l'ouvrage serait de 0,88 ha
- 4- La nature de la structure, sa hauteur et les modalités de sa création: La retenue d'eau serait réalisée en déblais et par endiguement de l'ouvrage. Les remblais seraient uniquement issus du site par décapage sélectif (terre végétale et limons argileux). La hauteur maximale de la digue serait de 1,65 m.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les eaux prélevées dans le ou les ouvrages sont destinées à l'irrigation de parcelles cultivées en pommes de terre (70 ha/an). Pour cela, une ou des pompes immergées seront mises en place dans le ou les forages (alimentation électrique).

Le débit maximal de cette ou ces pompes sera de 120 m³/h global maximum. Le débit d'irrigation sera limité à 60 m³/h par enrouleur (pertes de charge dans les matériels d'irrigation).

Les besoins annuels sont estimés à 175 000 m³ maximum, de mai à septembre.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Néant.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Profondeur de ou des ouvrages de prélèvements	92 m (F1) et 81 m (F2)
Diamètre(s) de ou des ouvrages	de 280 à 650 mm
Débits d'irrigation	120 m3/h en tout
Besoins annuels maximaux	175 000 m3
Surface totale irriguée	70 ha/an

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Le projet est situé sur le territoire de la commune de Juvigny (02), à 2 km (F1) et à 1,7 km (F2) au nord-ouest de la mairie.

Les références cadastrales sont les suivantes :

F1
Lieu-dit : La Valayette
Section : A
Parcelle : n° 691
F2
Lieu-dit : Le Mont Nampteuil
Section : ZH
Parcelle : n° 5

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 9° 27' 40" 76 Lat. 0 3° 18' 01" 92

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

F2 : 49° 27' 36,65" 3° 18' 24,33"

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La plus proche est la ZPS Forêts picardes : "Massif de Saint-Gobain" à 6 km
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvements dans la nappe du Soissonnais, à raison de 175 000 m ³ /an maxi.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le pompage (à raison de 120 m ³ /h maximum) induira un rabattement localisé du toit de la nappe.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors des travaux de création du ou des forages, les boues de forage seront réparties régulièrement autour de ou des ouvrages, sur la ou les parcelles d'implantation.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le ou les ouvrages seront réalisés sur une parcelle cultivée (F1) ou pâturée (F2), dans un secteur de faible intérêt écologique
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Emprise au sol de ou des ouvrages très limitée (protégé(s) dans un petit bâtiment en parpaings avec un toit en tôles (3 m x 3 m x h 2 m)
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Ouvrage(s) distant(s) de 3,7 km du captage d'alimentation en eau potable le plus proche (captage de Chavigny).
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Uniquement le déplacement d'un engin de forage sur une journée ou deux pour la création du ou des ouvrages.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Uniquement lors des travaux de création du ou des ouvrages sur une journée ou deux (engin de forage). Ensuite, les prélèvements seront réalisés à l'aide d'une ou de pompes immergées à alimentation électrique (peu bruyantes), dans un petit bâtiment en parpaings. Par ailleurs, les plus proches habitations sont distantes de 130 mètres au minimum.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Prélèvements à l'aide d'une ou de pompes électriques (pas de moteur thermique). Rejets atmosphériques uniquement lors des travaux de forage, nécessaires à la création du ou des ouvrages
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant la réalisation des essais de pompage, toutes les précautions seront prises pour assurer une bonne évacuation des eaux d'exhaure et pour éviter tous risques de pollution du réseau d'eau superficielle. Celles-ci seront épandues sur la ou les parcelles d'implantation du ou des ouvrages et le déclarant veillera à ce qu'elles ne ruissellent pas sur les parcelles des tiers. A terme, les eaux prélevées sont destinées à l'irrigation (par aspersion) de parcelles cultivées en pommes de terre.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les boues de forage seront réparties régulièrement autour du ou des ouvrages, sur la ou les parcelles d'implantation.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet favorable à l'agriculture : meilleure tubérisation, régularité du calibre commercialisable des légumes et élargissement des rotations culturales dans l'exploitation.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le volume d'eau prélevé dans le cadre du projet viendra s'ajouter aux autres prélèvements réalisés dans le même aquifère (nappe du Soissonnais). Toutefois l'incidence cumulée sera très limitée (ressource importante).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- ouvrage(s) réalisé(s) dans les règles de l'art par une entreprise de forage et conforme à l'arrêté du 11 septembre 2003 ;
- ouvrage(s) réalisé(s) de manière à empêcher l'introduction de toutes matières ou produits susceptibles d'être à l'origine d'une dégradation de la qualité de la ressource (nappe du Soissonnais);
- dispositif(s) de prélèvements protégé(s) par un petit bâtiment en parpaings avec un toit en tôles, et une porte fermant à clé ;
- mise en place d'un compteur volumétrique sur le ou les ouvrages de prélèvements

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les incidences du projet (création d'un ou de deux forages) seront détaillées dans le dossier de déclaration du ou des ouvrages. Elles seront très réduites du fait que le ou les ouvrages seront réalisés et exploités de manière à empêcher l'introduction de toutes matières ou produits susceptibles de polluer la nappe d'eau souterraine, qu'il(s) seront implanté(s) dans une zone sans enjeu environnemental (hors zones d'inventaire officiel, Natura 2000), à distance du captage AEP le plus proche (et hors périmètre de protection), dans un secteur sans source de pollution urbaine ou industrielle, ni soumis à des servitudes d'utilité publique, et qu'i(s) sont compatible(s) avec le SDAGE Seine-Normandie et le SAGE Aisne Vesle Suippe.

Sur cette base , le projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à **Tartiers**

le, 9 avril 2020

Signature



S.C.E.A des CAROLLES
7, rue de la Jollette - 02290 TARTIERS
Capital social : 595 200 €
RCS SOISSONS 509 321 550
Tél. 03 23 55 72 99
Email : les.carolles@orange.fr